BIOSÉCURITÉ

ALERTE VIGILANCE !

Interception de scarabées rhinocéros dans les secteurs de Tontouta, Tamoa et Tomo

© Sylvie Cazères, IAC

Rhinoceros du cocotier (Oryctes rhinoceros)

Taille adulte 3 à 6 cm

Symptômes sur les cocotiers, qui avec les palmiers, sont l'aliment principal des adultes.

Trous d'accès sur la base des palmes.

Découpe caractéristique des palmes.

Larves en développement dans les débris des végétaux.

Ce scarabée peut tuer les cocotiers et les palmiers !

AGISSEZ

- En alertant les inspecteurs de la biosécurité
- En vous informant des risques sanitaires
- En sensibilisant votre entourage

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

BIOSÉCURITÉ

Arrêté n°2019-2289/GNC du 29 octobre 2019 relatif aux mesures obligatoires de surveillance, de lutte et de prévention mises en œuvre pour éradiquer les scarabées Oryctes rhinoceros et son avenant n°2020-897/GNC du 30 juin 2020 :

Entreposage et destruction des déchets du secteur de Tontouta (collecte municipale bimestrielle).

© SIVAP 2020

© SIVAP 2020

© SIVAP 2019

Interdiction de **déplacer** hors des zones infestées **cocotiers, palmiers et tous déchets verts.**

Détruire dans les zones infestées **les déchets verts, fumiers et composts.**

Piège à Oryctes :
Seau (20L) + couvercle avec trous + débris de cocotiers + **substance attractive.**
Relevé par un agent du SIVAP ou un agent habilité toutes les semaines.

QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UN ORYCTES ?

- Essayez de l'attraper sans le tuer
- Mettez le dans une boîte hermétique
- Prenez des photos et envoyez-les à davar.sivap-pv@gouv.nc
- Appelez le **SIVAP**

© SIVAP 2020

SIVAP TONTOUTA (section inspection voie aérienne - 7 jrs/7) :
+687 77 19 34 ou +687 73 32 66 ou +687 35 12 69

SIVAP PAÏTA (section protection des végétaux) :
+687 24 37 45
Lot n°37 lotissement KSI – Païta / BP M2 98 849 - Nouméa Cedex

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE